Archives parlementaires

Adresse de la société populaire d'Angers, qui félicite la Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Angers, qui félicite la Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 373;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14182_t1_0373_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

o

[*La Sté popul. d'Ernée à la Conv.; 10 prair. II*] (1).

« En reconnaissant l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez réuni tous les hommes au juste point d'unité. Vous avez rempli le vide immense que le délirant athéisme voulait creuser dans leurs cœurs; vous avez fait rentrer dans le néant ce dernier avorton de tous les crimes qui tentait à anéantir, et l'auteur de son existence, et la plus belle partie de lui-même.

La société populaire d'Ernée, pénétrée d'admiration pour votre surveillance à déjouer les complots, votre fermeté à punir les coupables, votre sagesse à rendre des décrets qui n'ont pour base que la pure nature et la saine raison, félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, l'invite à rester à son poste, lui réitère le serment de vivre libre, ou mourir, de demeurer inviolablement attachée à la Constitution, et frémit d'indignation contre les assassins de Robespierre et Collot d'Herbois. S. et F. »

POTTIER *(présid.)*, LEDAUPHIN *(secrét.)*.

p

[*La Sté popul. d'Angers à la Conv.; s.d.*] (2).

« Le fanatisme des prêtres, l'orgueil des nobles, l'ignorance, l'égoïsme, cet oubli de tous les devoirs sociaux, la scélératesse d'une armée de généraux, une correspondance plus scélérate encore, entre des députés traîtres à la patrie et des administrateurs pervers, le fédéralisme enfin qui ne fut que le déchirement, que le dépècement de la République, tels étaient, Législateurs, les ennemis que les sans-culottes d'Angers avaient naguères à combattre. Quelles mesures révolutionnaires n'a-t-il pas fallu employer... quels maux n'a-t-il pas fallu souffrir pour se dépoisonner de tout ce venin, Brissotins, Rolandins, dont était paralysée presque toute la République !... Qu'ils étaient fiers, insolents, méchants, contre révolutionnaires, ces intrigants, ces liberticides, ces meneurs de toutes les couleurs, qui, tout en vantant dans nos sociétés populaires la prétendue vertu de Roland, nourrissaient l'ignorance du peuple par ce torrent de journaux anti montagnards, qu'ils venaient traîtreusement lui lire et qui le fortifiaient ainsi dans des idées contraires aux vrais principes.

Mais aujourd'hui tout est changé dans Maine-et-Loire. A votre exemple, à l'exemple de nos braves armées, les Angevins vont au pas de charge, et huit milliers de salpêtre sont livrés par mois au raffinage.

Aujourd'hui le royalisme est mort, le fédéralisme terrassé ne présente plus ses cornes dépeçantes; l'ambition sacerdotale est tuée et ses guenilles reliquaires foulées aux pieds; la guillotine en permanence nous fait justice des traîtres; l'esprit public ravivé, franchit plaines, marais, rochers, atteint et chérit la Montagne; les intrigants, semblables aux reptiles, se glissent partout, mais la société populaire prend l'engagement de les surveiller avec la plus grande activité, de renverser par ses efforts les menées sourdes et criminelles de l'aristocratie expirante, et de livrer au glaive de la loi tous ceux qui chercheront à traverser la jouissance des bienfaits de la sainte égalité, cette douce mère des vertus républicaines.

A ces traits, Citoyens, reconnaissez les français de notre département, ce peuple, bon par essence et par caractère, qui fit beaucoup pour la liberté, et qui, malgré ses nombreux détracteurs, mérita bien de la patrie, d'après votre décret du 17 frimaire.

Pour vous, représentants d'un grand peuple, grâces immortelles vous soient rendues ! au milieu des crises et des secousses étonnantes de notre révolution vous n'avez pas un instant désespéré du salut de la France; vous avez puni le crime et l'audace des factions; vous avez mis la vertu, la probité, les mœurs et la victoire à l'ordre du jour; vous avez fondé sur des bases aussi sages que solides, l'égalité et la liberté, et enfin vous avez acquis de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, lorsqu'en faisant disparaître toutes les horreurs de l'athéisme, vous avez décrété que le peuple français reconnaît l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme; oui, Législateurs, vous avez encore une fois sauvé la patrie.

Restez à votre poste, fondateurs d'une République qui doit servir de modèle, éclairer, étonner et rendre à la raison le monde entier; si l'or de Pitt a pu faire sortir de l'enfer quelques monstres tels que les Ladmiral et les Renaud qui ont osé lever leurs mains criminelles sur les deux amis les plus chauds de la chose publique, des millions de patriotes veillent à votre conservation. Oui ! restez à votre poste, conservez vos comités, et nous nous écrierons dans notre enthousiasme reconnaissant : Vive la représentation nationale, vive l'égalité, la liberté, vive à jamais la République une et indivisible et démocratique. »

BONIFACE *(présid.)*, LECOQ *(secrét.)*.

q

[*La Comm. de Romorantin à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentans, dignes d'un peuple libre, vous avez brisé les fers des peuples de l'Europe. En abattant le trône, vous avez immortalisé le peuple français dont les vertus ont provoqué toutes les fureurs du crime, toute la scélératesse des brigands couronnés. Leurs trônes de fers cimentés de sang, bientôt seront renversés par le volcan de la souveraineté du peuple qui partout va être enflammé par les étincelles du feu sacré de la liberté que vous propagez.

Les républicains de Romorantin ont frémi d'horreur au récit des attentats qu'un forcené satellite de Pitt ou de Cobourg a commis en la personne de leurs représentans fidèles et fermes appuis de la liberté, de l'égalité, de l'humanité des proclamateurs de la République, en un mot vos dignes collègues, nos pères et nos amis ! Mais la République ne devait pas ouvrir son Panthéon pour recevoir les mânes de ces hom-

(1) C 306, pl. 1161, p. 27.
(2) C 306, pl. 1161, p. 28.

(1) C 305, pl. 1148, p. 24.

Persée creative commons